

Section Ardèche

Compte rendu du CTL du 6 décembre 2013

En préambule, nous avons à nouveau insisté sur le malaise profond des agents, malaise renforcé par la démarche stratégique (notre administration n'est pas prioritaire bien que la lutte contre la fraude fiscale le soit....).

Bercy est-il le laboratoire de repli de l'Etat?? Nous sommes en droit de nous le demander!

Ordre du jour

1/ Ponts naturels

Potentiellement il y en a 6 avec celui du 2 janvier 2015.

Pour nous, les ponts des 26 décembre et 2 janvier sembleraient faire l'unanimité des agents.

Pour les autres dates, nous avons demandé que le choix soit laissé aux agents de venir travailler et que les services soient fermés au public (comme cela s'est déjà fait lors de la réunion des cadres C et B alors même que les cadres A et A+ étaient dans les services)..

La présidente a été contre cette proposition : si les agents travaillent, les services sont ouverts au public.

Le service public sera assuré sans pour autant respecter la règle des 50% d'agents présents par service (NDLR : qui n'existe plus depuis la mise en place des horaires variables et RTT). Un rappel aux chefs de service sera fait en ce sens.

Eu égard à la campagne IR sur le mois de mai, la présidente a proposé les ponts naturels des 2 mai, 9 mai, 10 novembre, 26 décembre pour 2014 et 2 janvier pour 2015.

Nous nous sommes abstenus (cf ci-dessus).

2/ Présentation de l'évolution de l'organisation des services de la caisse des dépôts et consignations (CDC)

La centralisation des centres des services bancaires dans 5 départements (76, 57, 78, 16 et 71) a pour conséquence que l'agent chargé des opérations bancaires sera réaffecté dans les service des dépôts des fonds au trésor (DFT) et que celui chargé de la clientèle voit son poste maintenu.

3/ Point sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels

Rappel : le but est de déterminer dans chaque département des secteurs locatifs homogènes et une grille tarifaire à partir des informations collectées auprès des propriétaires (19120 déclarations en Ardèche et 10% de non dépôt).

Les nouvelles valeurs locatives impacteront les impositions 2015.

Pour l'Ardèche, le projet proposé comporte :

- 5 secteurs. La quasi totalité des communes relèvent d'un seul secteur, seules 16 communes font l'objet d'un découpage infra communal.
- une grille tarifaire qui détermine u tarif au m² à appliquer à chaque catégorie de locaux dans chaque secteur.

La commission départementales des valeurs locatives des locaux professionnels fixe le découpage des secteurs, la grille tarifaire et le classement des locaux.

Les CIID et CCID sont consultés pour avis.

4/ Questions diverses

- Nous avons signalé les problèmes rencontrés dans les accueils (agressions verbales) notamment à Tournon et à Aubenas découlant de la configuration de l'accueil et du climat « antifiscal ».
La présidente précise que l'accueil de Tournon sera une priorité de l'année prochaine.
- Nous avons interrogé la direction sur la couverture des agents venant travailler lors de leur temps partiel : quelle couverture en cas d'accident de trajet ou de service? Y a t'il un document signé du chef de service pour protéger l'agent?
Une réponse devrait nous être donnée ultérieurement.